Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20220331-CA220331_11_SRE-DE
Reçu le 31/03/2022

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'administration
Séance du 31 MARS 2022

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION SUD
ACQUISITION DEUX CLAVECINS ET D'UN ORGUE POSITIF (INTRUMENTARIUM)

Délibération n°DELIB_11_22_03_31_SUB_EQUIP_REGION

L'an deux mille vingt-deux le trente et un mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 21 mars 2022.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.1431-7 ;
- Les statuts de l'Établissement et notamment son article 11-3.

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20220331-CA220331_11_SRE-DE
Reçu le 31/03/2022

Le Président,

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que les statuts de l'EPCC ont été modifiés par arrêté préfectoral du 19 février 2020, avec notamment pour conséquence l'intégration au sein de l'EPCC du Conservatoire à Rayonnement Régional de Marseille Pierre Barbizet.

L'INSEAMM souhaite élargir son parc d'équipement dédiés à l'enseignement pédagogique et à la production. Cette volonté se manifeste notamment pour le Conservatoire, avec l'ambition de développer un instrumentarium.
Le conservatoire dispose de deux classes comportant cinq clavecins et une épinette utilisés dans tous les répertoires de musiques anciennes et baroques. Un clavecin français et un flamand sont particulièrement usés et doivent être remplacés par un de grande facture pour les concerts et l'autre, par un instrument d'étude de très grande qualité.
Par ailleurs, le conservatoire dispose d'une classe d'orgue dans laquelle sont enseignées toutes les esthétiques dont l'instrument principal est un orgue liturgique. Il serait donc très utile de pouvoir disposer d'un orgue positif transportable pour les concerts en extérieur et offrant toutes les possibilités d'étude des élèves.

Le projet consiste donc à procéder à l'acquisition de deux clavecins et d'un orgue positif, pour des montants respectifs de 77 760 € TCC et 38 280 € TTC.

Ce type d'opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la Région.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Projet Instrumentarium	Financement Région	Autofinancement INSEAMM	Total opération
Acquisition 2 clavecins	38 800.00 €	38 960.00 €	77 760.00 €
Acquisition 1 Orgue positif	11 100.00 €	27 180.00 €	38 280.00 €
TOTAL	49 900.00 €	66 140.00 €	116 040.00 €

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20220331-CA220331_11_SRE-DE
Reçu le 31/03/2022

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet d'investissement présenté ci-dessus ;

Article 2 : D'autoriser le Directeur Général à solliciter le financement de la Région sur le projet susvisé et à signer tous les éléments nécessaires ;

Article 3 : D'inscrire au budget supplémentaire les crédits nécessaire l'opération susvisés ;

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 31 mars 2022.

Le Président

Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le .....
Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : .....

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20220331-CA220331_11_SRE-DE
Reçu le 31/03/2022